

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du Mercredi 14 Avril 2021 à 20h00**

**Date de Convocation : 2 avril 2021**

**Affichage : 2 avril 2021**

**L'an deux mil vingt et un, le 14 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la mairie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 15**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND (*visio*) - Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS  
Dominique ABALAIN (*visio*) – Bruno DE VILLELE (*visio*) – Séverine LEBRUN – Jean-Pierre BATAIS –  
Virginie ROBIOU (*visio*) – Céline ROUVRAIS (*visio*) – Marie-Hélène BRANDILLY – Christian DARTOIS –  
Véronique PICHERIT - Frédéric CHEVILLON - Frank SAMSON (*visio*).

Absent Excusé : néant

Mme Marie-Hélène BRANDILLY a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 Mars 2021 est soumis à approbation. Il est adopté à l'unanimité

Point à ajouter à l'ordre du jour :

- 1- La fermeture d'une classe en septembre (intervention de Mr Loisel, Président du SIRP ST THUAL LA BAUSSAINE)
  - 2- La réservation d'une bande de terrain au vieux bourg pour la sécurité,
  - 3- Le déplacement d'un coffret électrique au Lot 17 à la résidence des châtaigniers
- Les points ci-dessus proposés sont acceptés.

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Information</b> | <b>La fermeture d'une classe en septembre 2021</b> |
|--------------------|--|

Pour ce point Mr LOISEL, Président du SIRP ST THUAL LA BAUSSAINE, Maire de La Baussaine intervient au présent conseil municipal à la demande de Mr le Maire de SAINT-THUAL.

Mr LOISEL expose la problématique suivante :

A la suite d'une décision officielle d'une fermeture d'une classe à la prochaine rentrée de septembre prochain, Mr LOISEL précise que depuis 2 ans l'école a échappé à une fermeture, en raison des baisses d'effectifs perçues depuis 2014, ce qui représente depuis cette date environ 40 à 50 élèves de moins et nous avons une seule fermeture de classe. Par ailleurs, les naissances ont plutôt une tendance à la baisse (même si le niveau de St-Thual reste supérieur à La Baussaine), et un bon nombre d'élèves sont scolarisés en parallèle dans le privé.

A présent l'école compte :

- 62 enfants domiciliés sur La Baussaine,
- 99 enfants domiciliés sur Saint-Thual. Ces effectifs coïncident avec le niveau de population des deux communes.
- 9 enfants hors communes

A titre indicatif, il faudrait atteindre environ un effectif de 190 élèves pour avoir le maintien de 8 classes.

Au dernier conseil d'école du 25 mars 2021 le directeur de l'école a annoncé une perspective d'organisation pour septembre ; la fermeture de classe est projetée sur La Baussaine par l'équipe enseignante, afin de disposer de nouveau d'une salle de motricité pour les maternelles.

Ainsi dans cette hypothèse, il y aurait :

- 2 salles de classe à La Baussaine (soit un effectif global de l'ordre de 55 enfants)
- 5 salles de classe à Saint-Thual qui intégrera environ 7 enfants de GS (soit un effectif global de l'ordre de 110).

Cette organisation peut ne pas satisfaire les collectivités, mais le Directeur de l'école a son pouvoir de décision.

Mr LOISEL poursuit en précisant que cette hypothèse contribue à la réalisation d'économies pour le SIRP (donc les 2 communes) en terme de frais de personnel, car actuellement 3 ATSEM sont présentes sur LA BAUSSAINE (à raison de 1 Atsem/classe), mais avec le présumé nouveau fonctionnement, seules 2 ATSEM seront sur La Baussaine, et au maximum un ½ poste d'ATSEM sur le site de Saint-Thual.

Mr LOISEL en tant que Maire de La Baussaine trouve difficilement concevable de faire des investissements en cas de fermeture de classe. Pour autant, il étudie à nouveau des solutions en cas d'une réouverture, afin de mettre à disposition une salle de motricité.

Mr le Maire de SAINT-THUAL ne partage pas cette l'hypothèse car le dispositif :

- Crée un déséquilibre plus important entre les 2 sites vu les effectifs, et considère qu'il s'agit d'une seule école, et que les moyens doivent être mutualisés et équilibrés,
- Craint un impact sur l'avenir de la navette, entre les 2 sites, si les effectifs deviennent trop faibles
- Défend ainsi le principe qu'une salle de classe soit supprimée sur le site SAINT-THUAL, et le maintien de 3 salles de classe sur LA BAUSSAINE.

Un dialogue s'est instauré entre les élus et une majorité s'accordent à prendre en considération, qu'il n'est pas concevable d'investir sur l'une ou l'autre des communes, en cas de fermeture de classe. En revanche, si les effectifs repartent à la hausse et permettent à terme une ouverture de classe, le conseil municipal a pris bonne note de l'engagement de Mr LOISEL, Maire de La Baussaine pour investir dans des locaux complémentaires à La Baussaine.

Enfin, le conseil municipal pointe certaines situations sur lesquelles, il souhaiterait rencontrer en réunion le directeur de l'Ecole portant sur :

- Cette volonté de supprimer une salle de classe à La Baussaine,
- Son engagement sur la réduction d'un ½ poste d'atsem pour la classe des GS -CP,
- Les nombres d'enfants scolarisés sur l'extérieur,
- Ses attentes sur le site de St-Thual d'une manière générale...

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Information</b> | <b>Présélection marché de maîtrise d'œuvre<br/>pour les travaux d'aménagement du bourg</b> |
|--------------------|--|

Suite à la consultation, 30 dossiers ont été retirés, et 5 établissements ont déposé une offre. Les critères de sélection portent sur :

| Critère                                      | Complément                                   |
|--|--|
| 1. Garanties professionnelles et financières | Garanties professionnelles et financières    |
| 2. Garanties techniques                      | Garanties techniques                         |
| 3. Références                                | Références récentes de complexité similaires |

Après analyse au regard des critères ci-dessus, toutes les candidatures ont été déclarées conformes.

| Critère                    | Complément   |
|----------------------------|--|
| 1. Prix (40 %)             | Critère jugé au regard de l'acte d'engagement et de la décomposition des honoraires  |
| 2. Valeur technique (60 %) | <p>Critère apprécié sur la base de la note méthodologique fournie par le candidat.</p> <p>Elle devra porter à minima sur les éléments suivants :</p> <p>1-La pertinence des moyens humains proposés pour la réalisation de la mission, évaluée au travers de la présentation de l'équipe ; les CV des intervenants avec leurs principales références seront fournies.</p> <p>2-La compréhension du contexte et la qualité de la méthodologie proposée / l'organisation et la répartition des tâches entre les différents membres de l'équipe projet pour les différents aspects de la mission,</p> <p>3-La méthodologie que le candidat entend mettre en œuvre spécifiquement pour cette mission ainsi que Planning d'organisation de la mission précisant notamment la date à laquelle le candidat s'engage à remettre au maître d'ouvrage le dossier de consultation des entreprises / les modalités de concertation avec la Commune et les membres du COPIL</p> |

Vu l'analyse faite, la CAO décide de faire une pré-sélection en retenant : ECR Environnement – A'DAO Urbanisme – SETUR Ingénierie. Les 3 candidatures ainsi présélectionnées seront auditionnées sur site avant de finaliser le choix.

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Délibération</b><br><b>2021/42</b> | <b>Négociation pour l'acquisition de 103m<sup>2</sup> de terrain</b> |
|---------------------------------------|--|

Le conseil municipal est avisé d'une transaction foncière en cours, se trouvant à proximité immédiate du futur terrain de glisse universelle. Une parcelle cadastrée B n° 1551 de 103m<sup>2</sup> est susceptible d'intéresser la commune. L'usage du droit de préemption n'est possible que sur l'ensemble des biens mis en vente. Mr le Maire préconise de rentrer en négociation avec le vendeur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve la proposition de Mr le Maire,
- Charge son Président de la négociation pour l'acquisition de la parcelle B n° 1551.

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Délibération</b><br><b>2021/43</b> | <b>Vote des subventions communales 2021</b><br><b>Aux associations communales</b> |
|---------------------------------------|---|

La commission en charge de la vie associative, après avoir pris connaissance des bilans financiers des associations, et de leurs projets pour l'année en cours perturbés par la crise sanitaire, fait ses propositions de subventions au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal :

- Adopte les propositions de la commission,
- Attribue les subventions figurant dans le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2021 :

|    | <b>Associations communales</b> | Rappel<br>2020 | Voté<br>en 2021  |
|----|--------------------------------|----------------|------------------|
| 1  | Club de l'amitié               | 200€           | 200€             |
| 2  | ACCA (Chasse)                  | 350€           | 450€             |
| 3  | Anciens combattants            | 160€           | 160€             |
| 4  | CAF                            | 0              | 0                |
| 5  | La baussaine St Thual FC       | 650€           | 650€             |
| 6  | Maison des jeunes              | 0              | 500€             |
| 7  | Lecture et Culture St Thual    | 700€           | 500€             |
| 8  | ASTT St Thual                  | 0              | 0                |
| 9  | La récré des Pitchouns         | 0              | 0                |
| 10 | Vivre ensemble                 | 450€           | 650€             |
| 11 | Haltères et Go St Thual        | 400€           | 650€             |
| 12 | Argwenan Marche Nordique       | 0              | 0                |
| 13 | A deux pas de chez vous        | 0              | 450€             |
| 14 | Les doigts de fées             | 200€           | 0                |
| 15 | Les vikings du palet           | 200€           | 200€             |
| 16 | Viet vo Dao                    | 200€           | 200€             |
| 17 | APE                            |                | A charge du sirp |
|    |                                | <b>3510€</b>   | <b>4610€</b>     |

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits et votés au budget primitif 2021,
- Entend être en mesure d'apporter des compléments sur les projets des associations, justifiant les ainsi les votes.

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Délibération</b><br><b>2021/44</b> | <b>Groupement d'achat d'énergie avec le SDE 35</b> |
|---------------------------------------|--|

L'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité pour l'alimentation de tout ou partie de leurs sites. Les collectivités doivent donc s'organiser pour souscrire un contrat en offre de marché.

Par souci de simplification de cette démarche et l'obtention d'un meilleur tarif, le SDE 35 a mis en place dès 2015 un groupement d'achat d'électricité qu'il coordonne. A ce jour la commune de SAINT-THUAL n'est pas membre de ce groupement d'achat.

Les marchés de fourniture d'électricité actuellement en cours arriveront à échéance le 31 décembre 2022. Une nouvelle consultation est à envisager pour une fourniture d'énergie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le SDE prévoit de lancer en mai prochain la consultation pour le marché de fourniture d'électricité pour la période 2023-2025.

Cette consultation se fera sous la forme d'un accord-cadre et de marchés subséquents.

Après délibération, le conseil municipal :

- Demande l'adhésion de la commune de SAINT-THUAL au groupement d'achat d'énergie,
- Donne pouvoir de signature au Maire, pour tous documents se rapportant à la présente décision.

NB – Une question est posée : « *Comment la mise en œuvre d'énergie renouvelable (panneau photovoltaïque) est-elle prise en considération dans le groupement d'achat projeté* ».

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Délibération</b><br><b>2021/45</b> | <b>Groupement d'achat pour marché de travaux voirie en enrobés</b> |
|---------------------------------------|--|

Un projet de groupement d'achat spécifique pour un marché de travaux de voirie en enrobés est en réflexion à la communauté de communes Bretagne Romantique. A ce titre, les élus ont eu connaissance :

- Un courrier de présentation du projet de groupement de commande spécifique
- Un projet de convention de groupement
- Une fiche synthétique des besoins
- Un récapitulatif du marché envisagé

Les collectivités sont invitées à rendre réponse pour le 30 avril 2021 au plus tard.

Après délibération, le conseil municipal :

- Demande l'adhésion de la commune de SAINT-THUAL au groupement d'achat pour le marché de travaux voirie en enrobés,
- Donne pouvoir de signature au Maire, pour tous documents se rapportant à la présente décision.

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Délibération</b><br><b>2021/46</b> | <b>Programme voirie au titre de 2021</b> |
|---------------------------------------|--|

Après plusieurs concertations avec les services de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, De nouveaux devis sont dressés pour les travaux de voirie programmés sur l'année 2021 ; à savoir :

|   | <b>Route de la boissière</b> | <b>Côte de l'auriol</b> |
|---|------------------------------|-------------------------|
| Linéaire  | 686ml                        | 984ml                   |
| Surface totale  | 2718.26m <sup>2</sup>        | 4 220.67m <sup>2</sup>  |
|   |                              |                         |
| Installation et signalisation de chantier                                   | 172.20€                      | 172.20€                 |
| Délinéage de chaussée   | 493.92€                      | 0                       |
| Fourniture et +MO Gravillon 0/31.5  | 1944€<br>90 tonnes           | 2 764.80€<br>128 tonnes |
| Fourniture, transport et mise en œuvre d'enrobé 0/10 - 140Kg/m <sup>2</sup> | 20 974.33€                   | 32 566.69€              |
| <b>TOTAL TTC</b>  | <b>23 584.45€</b>            | <b>35 503.69€</b>       |

A noter ici les devis sont mentionnés en ttc, seuls les travaux réellement exécutés par les services de la CCBR seront facturés à la commune de Saint-Thual, après déduction faite du FCTVA perçu directement par la communauté.

Ces travaux seront pour partie financés sur 2021, en raison des attributions de compensation Voirie Investissement définies par la CCBR, d'un montant de 15 672€ pour la commune de SAINT-THUAL avec majoration possible dans la limite de 100% de ce montant, ce qui revient à considérer une participation maximale de 31 344€ pour 2021. Le complément sera à mandater sur l'exercice 2022.

Après délibération, le conseil municipal :

- Donne son accord pour procéder à la réfection des deux voiries présentées dans le tableau ci-dessus,
- Charge ainsi les services de la Communauté de Communes Bretagne Romantique de la réalisation de ces travaux,
- Rappelle que les participations à ces travaux seront versées à la CCBR sous la forme d'attribution de compensation de voirie, dans les conditions évoquées dans l'exposé ci-dessus.

|                           |
|---------------------------|
| <b>Questions diverses</b> |
|---------------------------|

1- La demande de subvention DSIL pour travaux de rénovation énergétique :

Le dossier en cours d'instruction est désormais complété par l'envoi de devis dont l'estimatif global s'élève à 189 000€ht.

2- La réservation d'une bande de terrain au vieux bourg.

Elle consiste à faire l'acquisition d'une bande de 2ml de largeur sur la longueur de la parcelle A 172 (environ 110ml) et la réserve d'un emplacement pour l'abri bus. Avant négociation avec le propriétaire, l'acquisition sera à titre gracieuse ; la commune devra supporter les frais de bornages et d'acte notarié. D'autres négociations devront suivre avec les nouveaux propriétaires de la parcelle A 170.

4- Le déplacement d'un coffret électrique au Lot 17 à la résidence des châtaigniers

Un coffret électrique au lot 17 est à priori mal positionné. Pour son déplacement, Enedis présente à la commune de SAINT-THUAL un devis de 676.80€ttc. Ce devis est adopté sous réserve de s'assurer au préalable du bon emplacement de la clôture du propriétaire du lot 17.

5- Prochain conseil municipal – Jeudi 22 avril 2021 à 20h pour la présentation du PADD